

+RACE DAYS! 2014 : Formulaire d'inscription **Roulage de Folembay : Dimanche 4 Mai 2014**

Le Roulage :

- Arrivée possible la veille du roulage sur le circuit à partir de 18h00 (nous prévenir)
- **Déroulement des journées :**
Folembay : 09h00 à 17h00 : 3 groupes de 25 Motos, 7 sessions de 20 minutes

Accueil et Service

- Café et petit déjeuner offerts,
- Eau à disposition
- Team **+RACE Compétition** engagé en Promosport en championnat du Monde d'Endurance sur place : pilotes de la structure engagés en Promosport, FSBK et en Endurance, machine à pneus, Hospitality
- Vidéos bord de piste et caméras embarquées par l'équipe encadrante
- Photographe  **Gil Vidal Photos**
- Service vente de pneus et montage sur place
- Possibilité de location de protection dorsale / combinaison sur place

Contrôles Technique et Administratif :

Contrôles : le jour du roulage de 07h30 à 08h40

Technique : Vérification de : l'usure des pneumatiques, l'usure des plaquettes de frein, kit chaîne, fuites (aucune fuite d'eau ou d'huile moteur tolérée)

Administratif : Présentation obligatoire des : carte grise ou attestation de propriété du véhicule, carte verte d'assurance, permis de conduire ou CASM, licence

Briefing obligatoire à 8h40.

FORMULES D'INSCRIPTION POSSIBLES

Le Pass Standard : correspond à une inscription roulage entraînement traditionnel.

Le Pass+ : permet de disposer d'un accompagnement personnalisé avec des pilotes brevetés d'états : encadrement mécanos du team et pilotes marshalls (5 pilotes par marshall) mise à disposition de DVD Photos / Vidéos Embarquées, boîtiers GPS. (<http://www.plusrace.com/formule-passplus.html>)

Afin de valider votre inscription, nous vous demandons de nous retourner complétés et signés les pages 2 et 3 du formulaire. (Fiche d'Inscription Individuelle et Conditions Générales).

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

(Veuillez nous retourner complétées et signées les 2 pages suivantes et le règlement associé à l'adresse : PLUSRACE – 2 rue Jehan Alain – 78230 LE PECQ. Pour toute précision : Kewin : 06 09 08 28 04, Vianney : 06 47 33 94 17)

VOS COORDONNEES :

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Téléphone Fixe : _____ Téléphone mobile : _____
 Email : _____ @ _____

VOTRE MOTO ET VOUS :

Moto (marque, modèle, année) : _____ Immatriculation : _____
 Permis de conduire n° : _____ ou CASM n° : _____
 Licence FFM 2014 n° _____ Type de licence : _____ Moto-Club : _____

LE CIRCUIT ET VOUS :

Avez-vous déjà pratiqué la moto sur Piste : OUI ☐ NON ☐
 Temps de référence (si déjà pratiqué, préciser pour Folembay ou Carole)
 Nom Circuit 1 : _____ Temps de référence : _____
 Nom Circuit 2 : _____ Temps de référence : _____

INSCRIPTION ET REGLEMENT :

JE M'INSCRIS A LA JOURNEE DE ROULAGE MOTO A FOLEMBRAY :	Cochez votre choix	Tarif
<i>en tant que licencié FFM</i> (numéro de licence 2014 : _____) ou assuré RC et indiv. Accident sur circuit via votre assurance moto (fournir justificatifs)	☐	80 €
<i>en tant que non-licencié FFM et non assuré en RC circuit par votre propre assurance moto</i> -Je souhaite m'inscrire à la journée de roulage et bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée. -Je souhaite m'inscrire au roulage mais ne souhaite pas bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée. Je reconnais avoir été informé par PLUSRACE de mon intérêt de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de la pratique du sport motocycliste.	☐ ☐	100 € 90 €
LOCATION EQUIPEMENT		
Combinaison : Je souhaite louer une combinaison pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. Joindre un chèque de caution de 600 €) Taille : _____ Poids : _____	☐	50 €
Protection Dorsale : Je souhaite louer une protection dorsale pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. Joindre un chèque de caution de 100 €)	☐	10 €
SERVICES OPTIONNELS		
Je souhaite bénéficier du Service Pass + (coaching personnalisé, dvd photos / vidéos inclus)	☐	50 €
Je souhaite réserver mon DVD Photos	☐	25 €
ADHERENT PLUSRACE		
Je suis adhérent PLUSRACE 2014 n° _____ (pour toute information ou demande d'adhésion, nous contacter)	☐	- 10 €
TOTAL =		€

Toute inscription réalisée 1 semaine avant la journée verra son tarif majoré de 10 €

Règlement en 1 ou 2 chèques, (à l'ordre de PLUSRACE montant total divisé par 2) ou par virement.

(coordonnées bancaires du Moto-Club : IBAN : FR76 3000 3013 0900 0501 4700 573 - BIC : SOGEFRPP - BANQUE : SG VESINET RD POINT
PECQ - Code banque : 30003 - Code guichet : 01309 - N° compte : 00050147005 - Clé RIB :73)

1^{er} Chèque encaissé à l'inscription

➤n° :

Banque :

montant :

2^{ème} Chèque encaissé 1 Mois avant le 1^{er} roulage

➤n° :

Banque :

montant :

CONDITIONS GENERALES :

CONDITIONS D'ENTREE SUR LA PISTE

1. Pilote licencié FFM 2014 ou non-licencié titulaire du permis moto ou du CASM en cours de validité

2. Contrôle technique de la moto validé

3. Niveau sonore à respecter : Pour le circuit de Folembay : 95 dB à 60% du régime maxi (pour toute précision : nous consulter)

4. Equipement : Pour accéder à la piste, le pilote devra être équipé : d'une combinaison cuir une pièce homologuée FFM, (les combinaisons divisibles sont tolérées), de bottes, de gants, d'un casque intégral homologué et d'une protection dorsale.

5. Condition physique : toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite aux pilotes lors des entraînements.

VOS DECLARATIONS

1. Je certifie exacte toutes les informations renseignées par mes soins dans ce document.

2. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire moto ou du CASM.

3. J'ai bien pris note qu'une inscription est valable pour un pilote, et non pour une moto.

4. J'atteste n'avoir aucune contre indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.

5. Je m'engage en pleine connaissance des risques éventuels encourus lors de la pratique de la moto sur circuit.

6. Je déclare dégager l'association PLUSRACE, le Circuit de Folembay ainsi que ses sociétés ou associations de gestion de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours des essais que j'effectue à l'occasion de ce stage de pilotage, sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

7. Je déclare dégager PLUSRACE le circuit et sa société de gestion de toute responsabilité en cas de vol qui surviendrait pendant cette manifestation.

8. Je déclare avoir été informé sur les différentes assurances incluses dans le prix de ce roulage pour les non-licenciés.

9. Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je ne respecterais pas le règlement intérieur du circuit.

10. Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et que si l'une d'entre elle fait défaut, je suis informé que l'accès à la piste me sera refusé.

NOS CONDITIONS

1. En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé.

2. Seule la neige ou une piste verglacée peuvent annuler ou reporter la journée.

3. Entre 2 semaines et 1 mois avant le roulage, annulation ou report en cas de maladie ou hospitalisation (nous fournir les certificats attestant l'impossibilité de vous déplacer et conduire une moto, remboursement à hauteur de 50% sans justificatif).

4. Moins de 2 semaines avant le roulage, aucune annulation possible quel qu'en soit le motif.

5. Pour les non-licenciés, en raison des risques de dommages corporels auxquels vous expose la pratique du sport motocycliste, une assurance individuelle accident est proposée en option. Elle permet notamment le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès, d'un capital pouvant aller jusqu'à 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle ainsi que le remboursement des frais médicaux à hauteur de 2 500 €. Elle ne couvre pas les dégâts matériels. Les pilotes licenciés FFM 2014 sont couverts en individuelle accident par le biais de leur licence.

6. L'assurance Responsabilité Civile est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenue dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive.

7. PLUSRACE se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée).

Fait à

Le / /2014

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

PLUS RACE

2 rue Jehan Alain - 78230 Le Pecq
Affilié FFM n°2572 - Association n° W771004299
T. 01 78 64 67 74 - info@plusrace.com

REGLEMENT INTERIEUR DU CIRCUIT DE FOLEMBRAY

REGLEMENT INTERIEUR - PILOTE

Tout conducteur et passager doit avoir signé une feuille de décharge de responsabilité.

Un conducteur ne peut prendre qu'un passager dans son véhicule. Le passager n'est pas autorisé à conduire. Les enfants de moins de 12 ans, même accompagnés, sont interdits dans les stands et dans les véhicules. **Les enfants mineurs sont interdits dans les véhicules.** Les barbecues sont interdits dans l'enceinte du circuit. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit. Un seul accompagnateur est autorisé dans les stands en plus du conducteur. A toute personne supplémentaire il lui sera demandé la somme de 8 €.

Important :

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire (pour voiture)

Le port du casque intégral et fermé conformément aux normes en vigueur est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager, de même que la combinaison de cuir intégrale ainsi que le port de gants et bottes pour les pilotes moto.

Tous les véhicules qui empruntent la piste doivent être équipés du Pot d'Origine **limité à 95 db**. Aucun véhicule ne respectant pas cette limite, ne sera autorisé à prendre la piste. Toute tentative de fraude (suppression de chicanes, ou autre) sera sanctionnée d'une amende de 500 € h.t. par véhicule avec interdiction définitive d'utiliser le Circuit de Folembay.

La consommation d'alcool dans l'enceinte du circuit est interdite

L'exposition à la vente par une Société Commerciale de tout matériel et/ou véhicule est interdit (Pénalité de 500 € h.t./véhicule et/ou matériel exposé)

Le DRIFT est interdit

Le non Respect de l'une ou l'autre de ces règles exposera le contrevenant à son exclusion immédiate (sans remboursement de la location) et des poursuites pénales seront engagées par la Direction du CPSRA.

Toute location commencée est due. Toute dégradation des infrastructures du circuit, volontaire ou non, sera à la charge de l'auteur

Les responsables du CPSRA sont seuls juges pour arrêter un conducteur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées. Il est formellement interdit de s'arrêter ou de descendre de voiture sur la piste ou ses abords sans y avoir été invité par un responsable du CPSRA. Les arrêts ne sont tolérés qu'aux lieux prévus à cet effet. Par ailleurs, les usagers de la piste ont à respecter les signaux suivants : Feu ou Drapeau jaune, interdiction de doubler, ralentir car danger sur la piste. Feu ou Drapeau rouge, arrêt immédiat et rentrée aux stands. **Drapeau noir : Exclusion définitive de la piste du véhicule désigné.** Dans le cas d'une utilisation des extincteurs du CPSRA sur le véhicule appartenant ou utilisé par le présent signataire, ce dernier s'engage à en rembourser le remplissage ainsi qu'à rembourser tout extincteur utilisé.

Le droit à l'image est la stricte propriété du Centre de Perfectionnement et de Sécurité Routière de l'Aisne. Aussi, l'usage d'appareils photos et vidéos de tous types est interdit. En revanche le Centre de Perfectionnement et de Sécurité Routière de l'Aisne se réserve le droit d'utiliser à son gré tous clichés ou films pris dans son enceinte, même si ces clichés et films permettent d'identifier les personnes et véhicules (avec l'autorisation de ces personnes).

Le fait de prendre la piste ou de franchir l'entrée du Circuit vaut acceptation entière du présent règlement.

Cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la Direction du CPSRA auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004. »

Toute personne ayant signé ce règlement accepte aussi de respecter le code de la route en traversant la commune de Folembay (Vitesse, stationnement, bruit, etc.)